DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2016-2017

Services périscolaires et extrascolaires
Restauration et Transports scolaires - Exploitation d'image

Horaires d'école à compter du 1 septembre 2016

École maternelle		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 16h

École élémentaire		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 16h

Dossier unique destiné à deux services différents

(Centre de loisirs « Les Petits Princes » - Affaires scolaires)

A retourner complété avec les pièces jointes suivantes :
- au Pôle Enfance
- ou au Bureau des Affaires Scolaires (école)

- photo d'identité récente de l'enfant
- copie des vaccinations du carnet de santé
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- amngc bc j_ notification du jugement pour la garde des enfants en cas de divorce
- copie de l'attestation d'assuré social+copie de la carte de mutuelle
- copie avis d'imposition 2014 (revenus 2015)
- amngc bc j_ notification CAF
- copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire
- copie du brevet de natation 25 mètres (pour les enfants sachant nager)

NOTICE EXPLICATIVE

■ Accueil de loisirs

À La Croix Valmer, la volonté des élus est de privilégier un cadre règlementé de « l'accueil de mineurs » et donc de maintenir un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ainsi qu'un accueil périscolaire plutôt qu'une garderie.

Ces accueils éducatifs sont déclarés auprès des services de jeunesse et sports et fixent les obligations d'encadrement en nombre, en qualification des personnes et en matière de projet pédagogique.
Vous trouverez le règlement intérieur et le Projet Éducatif sur le site de la Mairie.

Accueil périscolaire (matin et soir)

Jours : du lundi au vendredi
Horaires : le matin à 7h30
le soir de 16h à 18h30 (maximum)
Lieu : Pôle Enfance
Facturation : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles
Règlement : dès réception de la facture

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans).

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Jours : mercredi et vacances scolaires
Horaires : 7h30 à 18h30
Lieu : Pôle Enfance
Réservations : à effectuer au Pôle Enfance
Facturation des mercredis : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles
Règlement : dès réception de la facture
Facturations des vacances : paiement effectué à la réservation
facture acquittée adressée après les vacances

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans)

Centre de loisirs « Les Petits Princes » 580 rue Frédéric Mistral - 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr
Affaires scolaires - Rue Frédéric Mistral - 04 94 55 72 42 - annie.doiteau@lacroixvalmer.fr

■ Transport Scolaire

La municipalité maintient son choix de gratuité pour le ramassage scolaire.
La fiche de renseignements permet à l'accompagnatrice d'avoir toutes les informations pour contacter les parents en cas d'incident pour les enfants empruntant régulièrement ou occasionnellement les transports. L'accompagnatrice en collaboration avec le chauffeur veille aux conditions de sécurité de tous les enfants.

Préciser si vous acceptez que votre enfant scolarisé à l'élémentaire puisse rentrer seul chez lui à la descente du bus, pour les enfants de la maternelle ils seront remis aux parents ou personnes désignés sur la fiche de renseignements.
Pour toutes absences prévenir soit le service des affaires scolaires, soit laissez un message directement sur le portable de l'accompagnatrice.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Montée	Lieux	Descente
7h40	Croix Constantin Bas	16h10
7h45	Meï Lésé	16h15
7h50	La Vigne du Roy	16h20
7h55	Sylvabelle	16h25
8h00	Sylvabelle	16h30
8h05	Croix Constantin Haut	16h35
8h10	Les Gassinières	16h40
8h15	Le Stade	16h45

Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la descente du bus :

☐ oui

☐ non

Accompagnatrice : 06 74 78 63 07

■ Restauration scolaire

Tous les enfants de l'école élémentaire peuvent déjeuner au restaurant scolaire.
Pour les enfants de l'école maternelle, les certificats de travail des parents seront nécessaires à l'inscription.

Les enfants peuvent déjeuner tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis ou occasionnellement (les jours seront à définir le mois précédent).
Pour tout problème alimentaire, fournir un certificat médical. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera élaboré avec le médecin scolaire.
Les repas sont préparés sur place en cuisine traditionnelle, avec des produits frais. Les menus seront joints à la facture.

Une éducation alimentaire est mise en place dès la première année. Il est demandé à tous les enfants de goûter à tous les plats.
Seule la viande de porc sera remplacée par un autre produit, précisez au moment de l'inscription si votre enfant est concerné.

La restauration scolaire du mercredi ne sera accessible qu'aux enfants qui auront réservé les repas sur la feuille d'Accueil de Loisirs des mercredis.

■ Le Service Minimum d'Accueil (loi du 20/08/2008)

L'instauration d'un service minimum d'accueil est organisé par la commune lorsqu'en cas de grève, le nombre d'enseignant d'une école ayant déclaré leur intention de faire grève est égal ou supérieur à 25% du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans l'école. Ce service d'accueil est assuré par le personnel des écoles et de l'A.L.S.H. Il est gratuit.

Centre de loisirs « Les Petits Princes » 580 rue Frédéric Mistral - 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr
Affaires scolaires - Rue Frédéric Mistral - 04 94 55 72 42 - annie.doiteau@lacroixvalmer.fr

LA TARIFICATION

Accueil de Loisirs (les mercredis et pendant les vacances scolaires)

Total salaires et assimilés selon dernier avis d'imposition	Journée avec repas pour 1 enfant	1/2 journée sans repas pour 1 enfant	Journée avec repas pour 2 enfants Tarif par enfant	1/2 journée sans repas pour 2 enfants Tarif par enfant	Journée avec repas pour 3 enfants Tarif par enfant	1/2 journée sans repas pour 3 enfants Tarif par enfant
< à 7600€	4€	2€	3.86€	1.54€	3.43€	1.42€
de 7601€ à 12000€	5.50€	2.40€	4.85€	2.09€	4.36€	1.67€
de 12001€ à 15000€	6.50€	3.60€	5.76€	2.75€	5.04€	1.84€
de 15001€ à 18300€	7.50€	4.65€	6.80€	4.16€	6.11€	3.42€
de 18301€ à 26000€	9.50€	6.81€	8.60€	6.14€	8.06€	5.21€
de 26001€ à 38100€	11.50€	8.89€	10.38€	8.02€	9.35€	6.86€
de 38101€ à 53400€	13.50€	10.92€	12.17€	9.85€	10.92€	8.85€
> 53401€	15.50€	12.53€	13.97€	11.30€	12.53€	10.11€

Accueil périscolaire

	Matin	Soir avec goûter
1 enfant	0.70€ / demi-heure	0.80€ / demi-heure
2 enfants et plus (tarif par enfant)	0.60€ / demi-heure	0.70€ / demi-heure

Restauration scolaire
2.70€ le repas

LA CROIX VALMER

Centre de loisirs « Les Petits Princes » 580 rue Frédéric Mistral - 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr
Affaires scolaires - Rue Frédéric Mistral - 04 94 55 72 42 - annie.doiteau@lacroixvalmer.fr

DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION
AUX SERVICES MUNICIPAUX (Centre ados - A.L.S.H.
Accueil périscolaire - Transport scolaire - Restauration scolaire)

Identification de l'élève :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

Établissement scolaire fréquenté - Niveau de classe (entourez la mention utile)

Maternelle	PS	MS	GS			
Élémentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
Collège	6ème	5ème	4ème	3ème		
Lycée	2de	1ère	Terminale			

Responsable de l'enfant

	PARENT 1	PARENT 2	AUTRE (précisez)
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Profession			
Adresse professionnelle			
Téléphone professionnel			
Email personnel			
Email professionnel			

Votre enfant fréquentera-t-il ? (cochez les cases correspondantes)

	Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Observations
Transport scolaire	matin						
	soir						
Restauration							
Accueil périscolaire	matin						
	soir						
Accueil Loisirs (mercredis)							

DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION

AUX SERVICES MUNICIPAUX (Centre ados - A.L.S.H.

N.A.P. - Accueil périscolaire - Transport scolaire - Restauration scolaire)

Renseignements allocataires

	PARENT 1	PARENT 2
Situation familiale		
Régime allocataire	CAF - MSA - Autre	CAF - MSA - Autre
N° d'allocataire		
En cas de séparation, adresse où réside l'enfant		
Garde alternée	☐ Oui ☐ Non	
Précisions à apporter		

Numéro de police d'assurance extrascolaire de l'enfant :
Nom et adresse de l'assurance extrascolaire :

Renseignements médicaux
Nom du médecin traitant : Téléphone : Adresse : Ville :
Indications médicales ou allergies à signaler :
PAI demandé : ☐ Oui ☐ Non
PAI accepté le :

Personnes à qui l'enfant pourra être confié	
Nom - Prénom :	Téléphone :
Nom - Prénom :	Téléphone :
Nom - Prénom :	Téléphone :

Centre de loisirs « Les Petits Princes » 580 rue Frédéric Mistral - 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr
Affaires scolaires - Rue Frédéric Mistral - 04 94 55 72 42 - annie.doiteau@lacroixvalmer.fr

Je soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'ALAE/ALSH et décharge les organisateurs de toute respwonsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir à mon enfant avant et après la prise en charge par les animateurs.

Fait à .....

Le .....

Signature des parents :

Je soussigné(e).....
déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et de tarification des différents services municipaux :
A.L.S.H., restauration et pause méridienne, accueil périscolaire, transport scolaire.

Fait à .....

Le .....

Signature des parents :

À retourner pour facturation avec les pièces suivantes:
- Copie de l'avis d'imposition 2016 (revenus 2015)
- Notification CAF

Soit au Service des Affaires Scolaires auprès de Madame Annie Doiteau, soit au Pôle Enfance auprès de Madame Karine Rocha.

Fait à .....

Le .....

Signature des parents :

AUTORISATIONS PARENTALES

Je (nous) soussigné(s), ...
responsable(s) légal(aux) de l'enfant

AUTORISE(NT) mon enfant à rentrer seul à son domicile à l'issue :

- de l'accueil loisirs mercredis et vacances

☐ oui ☐ non heure .....

- de l'accueil périscolaire

☐ oui ☐ non heure .....

AUTORISE(NT) mon enfant à prendre un moyen de transport en commun à des fins de sorties pédagogiques

☐ oui ☐ non

AUTORISE(NT) le personnel de l'accueil loisirs à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant
- transfert aux urgences

☐ oui ☐ non

DÉCHARGE(NT) la direction de l'ALSH de toutes responsabilités pendant le trajet à l'hôpital.

AUTORISE(NT) l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensable au regard de l'état de santé de mon enfant

☐ oui ☐ non

DEMANDE(NT) aux responsables de l'ALSH :

- en cas de maladie de mon enfant, d'administrer sous ma responsabilité, les médicaments prescrits par son médecin traitant suivant le double de l'ordonnance

☐ oui ☐ non

- en cas de fièvre, d'administrer sous ma responsabilité, les antipyrétiques selon les prescriptions du médecin traitant

☐ oui ☐ non

- d'appliquer de la crème solaire en cas de nécessité

☐ oui ☐ non

- d'appliquer de la crème homéopathique en cas de chute

☐ oui ☐ non

Centre de loisirs « Les Petits Princes » 580 rue Frédéric Mistral - 04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr
Affaires scolaires - Rue Frédéric Mistral - 04 94 55 72 42 - annie.doiteau@lacroixvalmer.fr

Autorisation d'exploitation d'image pour une personne mineure

AFFAIRES SCOLAIRES/ POLE ENFANCE

Sujet : Autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion de photographie

Je, soussigné(e),……

Demeurant à ……..

Commune ……...

Code postal ……...

Et

Mme / Melle (rayer la mention inutile)

Demeurant à ……...

Commune ……...

Code postal ……....

Représentants légaux de l'enfant : Nom ……Prénom…….

Né le……... à ……...

Demeurant à ……...

Commune ……...

Code postal ……

Autorise la commune de La Croix Valmer à publier les photos prises par les services municipaux dans lesquelles figure mon enfant, dans le cadre des supports de communication communaux (flyers, affiches, programmes, dépliants, cartons d'invitations, gazettes, brochures, présentations, vidéos, www.lacroixvalmer.fr, www.lacroixvalmertourisme.com, réseaux sociaux). La photo pourra être intégrée en partie ou en totalité.
Les représentants légaux reconnaissent que l'enfant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image.
En aucune manière l'objet de la prise de vue ne sera soumis à indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit.

La commune de La Croix Valmer s'engage à ne pas exploiter les photos réalisées dans un contexte pouvant porter un préjudice quelconque (moral ou matériel).

Cette autorisation est valable jusqu'en **septembre 2018**.

Dater et signer avec la mention « Bon pour accord lu et approuvé ».

Les représentants légaux

Le Maire,
Bernard JOBERT

Mairie de La Croix Valmer - 102 rue Louis Martin - 83420 La Croix Valmer
Tél.: 04 94 55 13 07 - Fax: 04 94 79 51 28 - Email: communication@lacroixvalmer.fr - www.lacroixvalmer.fr